



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église,
Sainte-Hélène-de-Chester, QC, G0P 1H0
Téléphone : 819-382-2650
permis@sainte-helene-de-chester.ca

Demande de permis de construction INSTALLATION SEPTIQUE

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse complète :

Numéro de lot :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Propriétaire même que le requérant.

Si non, fournir : Procuration ou Acte notarié
En plus des coordonnées du propriétaire

EXÉCUTANT DES TRAVAUX MÊME QUE LE REQUÉRANT

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Numéro de permis R.B.Q. :

ÉCHÉANCIER / COÛTS DES TRAVAUX

Date prévue du début des
travaux :

Date prévue de la fin des
travaux :

Coût total du projet :

TYPE DE TRAVAUX

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle installation septique | <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre de chambre à coucher |
| <input type="checkbox"/> Rénovation, modification, reconstruction,
déplacement ou agrandissement d'une installation
septique | <input type="checkbox"/> Changement d'usage du bâtiment principal |
| <input type="checkbox"/> Construction d'un cabinet à fosse sèche | <input type="checkbox"/> Installation d'un cabinet à terreau |

USAGE DU BÂTIMENT

- | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel | <input type="checkbox"/> Commercial | <input type="checkbox"/> Industriel | <input type="checkbox"/> Agricole |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | | |

DESCRIPTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

Avec votre demande de permis, vous devez fournir :

- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel et un plan de localisation comprenant toutes les informations requises par l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22). Ces documents doivent être signés par un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions (chapitre C-26), dont l'ordre régit l'exercice de cette activité professionnelle.

Lorsque l'installation septique doit desservir un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée, l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel et le plan de localisation doivent être signés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La surveillance des travaux visés par une demande de permis pour une installation septique doit être assurée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. Cette personne doit attester par écrit que l'installation septique construite est conforme aux plans et devis ayant fait l'objet de la demande de permis et au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22).

L'attestation visée à l'alinéa précédent doit être transmise par le requérant à la municipalité **dans les 60 jours suivant la mise en place de l'installation septique**. Ce rapport doit contenir un plan d'implantation de l'installation telle que construite ainsi que des photographies représentatives des différentes étapes de son aménagement.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Date

Signature du requérant